

COMMUNE DE SAINT LOUP GEANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2013

PRESENTS

B. LACOMBRE, M. BAILLON, V. BENLALLI, A. BONIN, O. FELTIN, J-F. GARNIER, Y. GROSPERRIN, M. LEBLANC, I. MASSON, A. PENSIVY, L. POMMIER

Absents excusés : P. BALVAY (pouvoir à A. BONIN), I. CHARRY (pouvoir à M. BAILLON), P. FERREIRA, P. HABERTHUR (pouvoir à B. LACOMBRE)

OBSERVATIONS SUR LE C.R. DE LA REUNION DU 26 MARS 2013

Néant.

FINANCES ET GESTION

Budget communal

Yves GROSPERRIN commente les données statistiques comparatives nationales et départementales collectées depuis l'élaboration du budget. On constate que l'endettement de la commune, qui devrait rester stable à fin 2013 après l'abaissement du besoin de prêt lié à la subvention départementale de 49.710 € attribuée pour l'aménagement de la mairie, restera inférieur de plus de 10 % à celui de la strate nationale de 500 à 2.000 habitants. Par ailleurs, les comparaisons des données de fiscalité locale avec les communes de Saône-et-Loire, font ressortir la modération en vigueur dans la commune pour chacun des quatre taux, tant pour la moyenne de toutes les communes du département que pour celles de la strate de 1.000 à 2.000 habitants.

Le conseil valide à l'unanimité la décision modificative consistant à déplacer 6.278,96 € du compte de dépenses exceptionnelles 022 au compte de subventions 6574, en l'occurrence au bénéfice de l'amicale des sapeurs-pompiers. L'association se chargera de l'acquisition auprès de M. PICOT et de l'immatriculation du nouveau camion pompe-tonne.

Il délibère par ailleurs à l'unanimité en faveur de l'achat d'un fourgon tôle d'occasion récente en très bon état, au prix de 6.000 €, pour un meilleur service des employés communaux, en rendant ceux-ci autonomes en particulier pour le transport de matériaux lourds ou encombrants.

Le conseil valide à l'unanimité le remplacement du copieur connecté annuel de la mairie par un matériel neuf plus puissant, dont la capacité passe de 35 à 51 copies minutes mieux adapté en particulier à l'édition des bulletins d'information. La marque (Canon) et le fournisseur (Espace Copieur) restent les mêmes. Le copieur actuel de la mairie passera à l'école, en remplacement d'un matériel en bout de course. Au final, le coût total annuel des deux appareils (location + fonctionnement) sera en baisse d'environ 200 € sur la base d'un nombre de copies inchangé, la baisse des coûts d'entretien permise par un matériel plus récent surcompensant un loyer plus élevé.

Réforme électorale

Le maire informe les conseillers des nouvelles dispositions votées par le parlement pour les élections municipales de 2014 :

1) le scrutin par listes complètes fermées et sans ratures est rendu obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants, donc pour Saint Loup Géanges (où l'effectif du conseil passera à 19 du fait du franchissement du seuil de 1.500 habitants au cours de l'actuelle mandature). L'attribution des sièges se fait dans un premier temps à la moitié plus un siège à la liste arrivée en tête puis à une attribution à la proportionnelle avec plus fort reste entre toutes les listes.

2) l'élection des délégués intercommunaux se fera concomitamment, chaque liste candidate devant présenter des bulletins de vote avec d'une part ses 19 candidats au conseil municipal et d'autre part des candidats au conseil communautaire en nombre correspondant à la quotité attribuée à la commune, non connue à ce jour.

Il confirme par ailleurs le report à 2015 des élections départementales et régionales. Pour les premières, le scrutin concernera un nombre de cantons ramené de 4.000 environ à 2.000 environ dans le contexte d'une candidature et d'une élection par binôme mixte homme-femme.

URBANISME ET TRAVAUX

Voirie – réseaux – signalisation

A partir de la sélection de travaux faite par la commission spécialisée, le maire consulte en ce moment les entreprises, pour les chaussées d'une part, pour les busages de fossés d'autre part. Un contact a été repris avec Orange au sujet du déplacement des poteaux téléphoniques implantés en fossé le long de la rue Jean-Baptiste Cautin, qu'il faut déplacer avant le busage du fossé en respectant une situation conforme aux nouvelles règles fixées par le conseil général.

Les relevés des radars pédagogiques effectués toutes les deux semaines sont désormais transmis à la gendarmerie qui, sous coordination de la sous-préfecture, a diligenté une série de contrôles qui confirme les vitesses très excessives et délictueuses de certains conducteurs. La commune devrait pouvoir bénéficier à l'automne d'une subvention pour deux des radars pédagogiques au titre des amendes de police.

Le marquage au sol des lignes, zones 30 et passages piétons sera réalisé par la société Marquage de Bourgogne sur les voies départementales à l'intérieur de la zone urbanisée, le département gardant la charge des bandes de STOP.

Bâtiments

L'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie devrait être prêt pour la mi-mai, en dehors du remplacement de la porte arrière vers l'école, qui doit être modifiée suite à une erreur de livraison, mais sans que cela retarde la mise à disposition des locaux. Le mobilier de bureau du rez-de-chaussée est en commande. La table de la salle du conseil à l'étage est en cours de définition.

COMMUNICATION, ECOLE, NOUVELLES TECHNOLOGIES

Téléphonie

La pétition relative au mauvais service subi par les habitants de Saint Loup Géanges sera prochainement clôturée, vraisemblablement à la hauteur des deux tiers des 600 foyers que compte la commune.

Location d'équipement communal

Le conseil valide à l'unanimité la création d'une régie communale pour gérer les recettes de location de matériel aux particuliers, ainsi que les nouveaux tarifs désormais en vigueur :

- vaisselle et couverts : pas de changement
- table 4,00 € l'unité
- banc : 1 € l'unité
- chaise : 0,50 € l'unité.

Une caution de 250 € sera exigée pour couvrir les éventuels frais de remise en état ou de remplacement suite à détériorations.

Maison de santé

Le dossier avance. Bernard LACOMBRE a confirmé la possibilité de mise à disposition par la commune d'un terrain pouvant accueillir un bâtiment de 250 m² avec parking au fond de la parcelle communale qui contient le restaurant scolaire et l'esplanade Jean-Marie Desvignes, avec accès routier depuis la rue Jean-Baptiste Cautin et accès pour piétons et vélos depuis la rue Fleurant. Il a profité de ce sujet pour rendre hommage aux infirmiers de la commune qui ont assisté jusqu'au bout et avec un dévouement total de jour comme de nuit les familles affligées par des deuils récents. A la suite, le conseil a voté à l'unanimité le soutien de la commune aux Groupement des Professionnels de Santé du Pays Beaunois, auquel adhèrent nos infirmiers ainsi que le versement de la cotisation annuelle fixée à 50 €.

FDAVAL

Au titre du fonds départemental d'aide à la vie associative locale, l'association les Loupiaux s'est vue attribuer une aide de 1.000 euros pour l'organisation de son vingtième anniversaire.

FORET ET ENVIRONNEMENT

Sapeurs-pompiers

Le conseil mandate le maire pour signer avec le SDIS 71 une convention de mise à disposition d'un nouvel équipement de transmission. Il s'agit du programme ANTARES (Adaptation Nationale des Transmissions aux Risques et Secours) comprenant une dotation gratuite des CPI en terminaux portatifs et équipements fixes de deux véhicules en matériel de radio et de géo-localisation. Une liaison permanente permettra de mieux coordonner les secours et de localiser les points d'intervention. Installation effective au deuxième semestre 2013 avec formation du personnel.